

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 4 novembre 2021

ENVIRONNEMENT

DES OPÉRATIONS DE BROYAGE DE DÉCHETS VERTS ORGANISÉES GRATUITEMENT SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Engagés en faveur de la réduction des déchets à la source, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Territoire Marseille Provence lancent une nouvelle campagne intitulée « Pour réduire mes déchets verts, j'adopte les bons R3FLEXES » du 6 au 28 novembre 2021. L'objectif est d'accompagner les initiatives visant à réduire les biodéchets et en particulier les déchets de jardin.

L'automne est la saison propice pour apprendre à transformer les déchets végétaux en ressources pour son jardin. Sur le territoire Marseille Provence, le flux de déchets verts est estimé à 35.000 tonnes par an soit 6% des déchets ménagers et assimilés.

Pour encourager et faciliter le retour à la terre de ces déchets organiques, le Territoire Marseille Provence propose plusieurs solutions et animations. **Avec, pour la première fois, des opérations gratuites de broyage de déchets verts.**

Roland Giberti

Président du Conseil de Territoire Marseille Provence
Maire de Gémenos

lancera cette opération

Samedi 6 novembre à 10h30 à la déchèterie de Gémenos
Quartier Grande Vigne, chemin des Graviers

Le broyage permet de réduire de 6 fois le volume de déchets mais aussi de maintenir l'humidité des sols tout en limitant la prolifération de mauvaises herbes. Il est également un allié pour couvrir les espaces non végétalisés. **Durant ces opérations, il sera possible de rapporter ses branchages et repartir avec du broyat, idéal pour pailler sols et allées naturellement.**

Jusqu'à 250€ d'aide pour l'achat d'un broyeur de végétaux

Pour les particuliers produisant de nombreux déchets verts et souhaitant s'équiper durablement, le Territoire Marseille Provence propose pour tout achat d'un broyeur neuf de végétaux ou d'occasion, une subvention à hauteur de 40% du prix d'achat, dans la limite de 250 euros par foyer. Une demande à effectuer sur : <https://dechets.ampmetropole.fr/demande-daide-pour-lachat-de-broyeurs-de-vegetaux/>

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté en 2019 et dont l'ambition est de réduire de 10% leur ratio annuel par habitant d'ici 2025.

Pour connaître le planning des opérations gratuites de broyage de déchets verts organisées sur le territoire rendez-vous sur :

<https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-participe/reflexe-reduction-dechets-verts/>